



<b>Rapport n° 7</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 6 décembre 2016</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

### REVISION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

L'instruction budgétaire et comptable applicable aux services départementaux d'incendie et de secours définit les modalités d'amortissement des biens acquis en investissement.

Dans plusieurs délibérations (19 décembre 2003, 25 octobre 2010 et du 14 mars 2011) le SDIS de l'Aisne a défini les durées d'amortissements par catégorie de bien.

Aujourd'hui, nous gérons une multitude de durées d'amortissement par catégorie qui ne permet pas de suivre de façon optimum notre actif.

La modification qui vous est proposée aujourd'hui a pour but de réduire le nombre de catégories en les regroupant, chaque fois que c'est possible, par imputation et supprime le seuil d'amortissement en un seul exercice fixé à 500 €.

\*\*\*

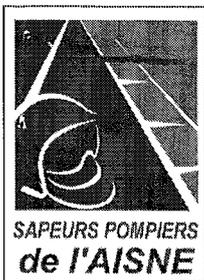
**Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :**

Vu le rapport n°7 ;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré fixe pour les biens acquis à compter de l'exercice 2017 les durées d'amortissement conformément au tableau joint en annexe.

**Le Président,**

**Nicolas FRICOTEAUX**



Délibération n° 7	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 6 décembre 2016		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : ..... 15
Votants : ..... 15

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le  
- 5 JAN. 2017

Le 6 décembre 2016 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 16 novembre 2016, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

PROCES VERBAL  
- 9 JAN. 2017  
D.R.C.T.A.J

**Etaient présents :**

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

**II - Membre de droit**

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, représenté par Monsieur Cédric BONAMIGO, Directeur de Cabinet

**III - Membres avec voix consultative**

- M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
- M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
- M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
- M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
- M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
- M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers

**Excusé(s) :** MM. Pierre-Jean VERZELEN, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Daniel GARD, Mme Monique BRY, Lieutenant Denis COUTANT

**Assistaient à la séance :** Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Christiane CHAUSSON de la direction départementale.

**REVISION DES DUREES D'AMORTISSEMENT**

Vu le rapport n° 7 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe pour les biens acquis à compter de l'exercice 2017 les durées d'amortissement conformément au tableau joint en annexe.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX

**DUREES D'AMORTISSEMENT APPLICABLES AUX BIENS ACQUIS A COMPTER DU 01/01/2017**

<b>imputation</b>	<b>types de biens</b>	<b>durée</b>
205	concessions, brevets, licences	5 ans
212	Agencement et aménagement de terrains	30 ans
2131	bâtiments publics	50 ans
2135	installations générales, agencements, aménagements des constructions	30 ans
2153	réseaux transmissions alerte et divers	10 ans
21561	matériel mobile d'incendie et de secours (sauf VSAV)	20 ans
21561	VSAV	10 ans
21562	matériel non mobile d'incendie et de secours (sauf tuyaux, lances et pièces de jonction)	15 ans
21562	tuyaux, lances et pièces de jonction	5 ans
21568	autre matériel d'incendie et de secours	10 ans
2157	matériel et outillage technique	10 ans
2158	autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
2181	installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2182	matériel de transport	10 ans
2183	matériel informatique	5 ans
2184	matériel de bureau	10 ans
2188	autres immobilisations corporelles	10 ans

\* les subdivisions du compte 217 se déclinent de la même façon